



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

**LA DIRECTRICE GENERALE
PAR INTERIM
DG/CR/SN**

Décision enregistrée sous le n°
2023-07-225

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code de santé publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le Code général de la Fonction publique,
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification,
- Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu l'arrêté du 5 avril 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant affectation de M Rudy CHOUVEL au CHU de Clermont-Ferrand en qualité de directeur adjoint ;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2019, plaçant Madame Christine ROUGIER, directrice d'hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice générale adjointe au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), appartenant au groupe II,
- Vu l'arrêté du 9 mars 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes portant désignation de Madame Christine ROUGIER pour assurer l'intérim des fonctions de direction du CHU de Clermont-Ferrand et des centres hospitaliers de Riom, d'Enval, d'Issoire, du Mont-Dore, et de Billom et du centre hospitalier de Montluçon Nérès-les-Bains à compter du 10 mars 2023 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Monsieur Rudy CHOUVEL est nommé Directeur adjoint du CHU de Clermont-Ferrand chargé des Affaires Juridiques et de la Transition Ecologique.

ARTICLE 2

Monsieur Rudy CHOUVEL est chargé :

- De la stratégie de transition écologique du CHU de Clermont-Ferrand et de son animation, en copilotage avec le représentant identifié par la Présidente de la CME ;
- De la veille, du conseil et de l'expertise juridique pour la Direction Générale, les autres directeurs adjoints et, le cas échéant, les acteurs du territoire.
- Du suivi et de la coordination de l'ensemble des conventions et des coopérations de l'établissement.
- Du suivi de dossiers spécifiques et/ou transversaux confiés par le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe.

ARTICLE 3

La décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

ARTICLE 4

Un exemplaire de la présente décision est transmis à l'intéressé pour attribution, au Comité de Direction pour information et au service Communication pour publication sur le site Internet.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 juillet 2023

La Directrice Générale par intérim,

Christine ROUGIER

